

LEGE – COMITE DIRECTEUR

Réunion du 28 septembre 2023 en visioconférence

Participant(e)s :

Régis NOIZET : Président de la LEGE - président de séance
Jean-Pierre LIST : Secrétaire Général - secrétaire de séance
Etienne ROBERT-DEHAULT : Trésorier
Rachid HEDDACHE : Directeur Régional de l'Arbitrage
Julien MAHIEUX : Directeur Régional des Jeunes & Scolaires
Claude ADRIAN
Jordan AKREMANN
Stéphane JOUNIAUX
Bernard LECLERC
Christophe TEJEDO-CRUZ

Absent(e)s :

Simone ACKERMANN-HUBLAU
Aurore JACQUESSON
Julie GRIGGIO
Thierry HUSSER
Laurent MORVRANGE

Horaire de la séance : 19h30 – 21h00

Ordre du jour :

- 1 - Point financier
- 2 - Organisation des élections pour la LEGE
 - Constitution de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE)
 - Vote par correspondance via un formulaire électronique
 - Communication à faire auprès des Présidents de clubs ?
- 3 - Projet de soutien financier de la création de clubs UNSS dans les collèges
- 4 - Questions d'actualité

Régis NOIZET ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence.

Nota : la partie gauche de ce document reprend les slides PowerPoint présentées au cours de la réunion.

1- Point Financier

Il a été présenté par Etienne Robert-Dehault – Trésorier de la LEGE.

situation financière au 13/9/23			
no ligne	libellé	recettes	dépenses
	PARTENARIATS ET RECETTES DE LA LIGUE		
101	subvention région Grand Est, convention 2022-2025	13 500,00 €	
102	licences fédérales année sportive	54 508,25 €	27 084,50 €
103	subvention agence nationale du sport	7 000,00 €	
104	gestion courante et prestations de service		
	total	75 008,25 €	27 084,50 €
	SOUTIENS ACCORDES		
211	grille de soutien comités et clubs		13 879,00 €
212	aides exceptionnelles licenciés et clubs		
213	développement scolaires		
	total	0,00 €	13 879,00 €
	COMPETITIONS ET FORMATIONS		
321	inscriptions Nationale 4	1 320,00 €	
322	amendes sportives	15,00 €	
323	zone alsace : formations EE – zonaux – 1CF		900,00 €
324	zone lorraine : formations EE – zonaux – 1CF		
325	zone champagne : formations EE – zonaux – 1CF		
326	pole espoir départementaux		4 660,00 €
327	aide jeunes cht de france		10 250,00 €
328	cht Grand Est		3 592,17 €
	total	1 335,00 €	19 402,17 €

La subvention annuelle de 13 500 € de la Région Grand Est a été versée. Régis NOIZET précise que cela ne prend pas en compte les versements faits directement aux grands clubs de la Région.

La LEGE a obtenu une subvention de 7000€ pour un montant demandé de 14000 €. La subvention obtenue concerne l'aide au développement des échecs auprès des jeunes. Régis NOIZET rappelle que la LEGE devra apporter la preuve en fin d'exercice que cette somme a bien été utilisée dans le cadre de ce projet.

Championnat Grand Est Jeunes est une ligne qui apparaît pour la première fois.

	DIVERS		
431	service civique		
432	prestations exceptionnelles interm / officielles		
433	déplacements et missions officielles hors CD		1 280,20 €
434	AG et comité directeur		529,84 €
435	frais Bancaires		63,00 €
436	assurance		
437	divers		1 684,55 €
	total	0,00 €	3 557,59 €
	ARBITRAGE ET DEVELOPPEMENT		
541	direction régionale de l'arbitrage		823,00 €
542	santé et handicap		
543	aides aux manifestations agréées Région Grand Est		
544	formation bénévoles, éducateurs et autres acteurs		270,00 €
545	développement Grand Est – maillage		6 310,00 €
	total	0,00 €	7 403,00 €
	EVALUATION BENEVOLAT		
651	secours en nature		
652	personnels		
653	dons en nature		
654	prestations gratuites		
	total		
	TOTAUX GENERAUX	76 343,25 €	71 326,26 €
	excédent		5 016,99 €

- Etienne Robert-Dehault précise :
- Concernant la ligne 545 que 6000 € sont liés au soutien de la LEGE à l'opération Class'Echecs.
 - L'excédent courant de 5000 € devrait nous conduire à avoir un excédent de l'ordre de 2000 € en fin d'exercice.

Régis NOIZET remercie Etienne pour son travail et pour son intervention. Il note en particulier que tous les soutiens financiers aux clubs sont faits avec promptitude et que de plus en plus de clubs font valoir leur droits en cette matière.

2) - Organisation des élections pour la LEGE

AG Élective le samedi 23/03/2024

Date limite pour le dépôt des listes 23/12/2023

- Élection à un seul tour : 8 sièges à la liste majoritaire, puis à la représentation proportionnelle.
- Listes de 16 candidat(e)s et de 5 suppléant(e)s
- Nombre de femmes proportionnel au nombre de licenciées dans les clubs (soit 1/5).
- Présence d'un arbitre parmi les 8 premiers candidats
- Présence d'un médecin
- Nomination d'une Commission de surveillance des opérations électorales (CSOE)
- Le vote par correspondance est admis.

Jean-Pierre LIST rappelle ci-contre quelques paramètres concernant l'élection du Comité Directeur de la LEGE.

Régis NOIZET insiste sur l'importance primordiale de cette élection pour le développement des échecs dans le Grand Est. Il serait inconcevable que la deuxième Ligue de France ne soit pas en ordre de marche. La FFE vient de recevoir l'agrément du ministère des sports qui était attendu depuis de nombreuses années. Au niveau de la Région, nous sommes à présent bien identifiés comme étant une ligue sportive. Le versement des aides de la Région Grand Est pourrait être conditionné à l'existence d'une ligue régionale en ordre de marche.

Il est donc impératif qu'il y ait au minimum une liste de candidats pour l'élection du 23 mars 2024.

a) – Constitution de la CSOE

La priorité est de nommer les membres de la CSOE (point 9.5 des statuts)

- « Le Comité Directeur nomme les membres de la CSOE
- Elle comprend deux personnes qualifiées, ainsi que deux membres suppléants qualifiés.
- Dès la première réunion de la Commission, elle élit un Président désigné par ses pairs.
- ...
- **Les membres de la CSOE ne peuvent être ni membres ni candidats aux instances dirigeantes de la FFE ou de ses organes déconcentrés. »**

Jean-Pierre LIST insiste sur l'urgence de nommer les 2 membres de la CSOE.

La charge de travail ne sera pas très importante car il s'agit essentiellement :

- de veiller au bon déroulement de l'ensemble du processus électoral
- de s'assurer de la validité des listes de candidats et de l'éligibilité de ses membres
- de publier le résultat des élections

Les 2 ou 3 réunions que cela nécessite pourront se faire en visioconférence.

Il est demandé aux membres du Comité Directeur actuel de rechercher des candidats au poste de membre du CSOE.

Merci aux personnes intéressées de se faire connaître le plus rapidement possible auprès de Jean-Pierre LIST

ligueechecsgrandest@gmail.com ou 06.43.79.58.17

b) – Vote par correspondance via un formulaire électronique

- En principe, le vote par correspondance est fait avec un formulaire papier envoyé au siège de la LEGE à destination de son Président.
- Un processus d'autant plus fastidieux que la Maison Régionale des Sports est obligée de réexpédier les courriers à Régis NOIZET moyennant finance
- Pour l'élection de 2020, nous avons utilisé un Formulaire Google Forms. Mais il est vrai que nous étions en pleine période de pandémie COVID.
- **Avantage du formulaire électronique**
 - Un traitement automatique et une charge administrative très faible
- **Inconvénient**
 - Le recours à un formulaire électronique n'est pas formellement prévu dans les statuts.
 - Cela risque aussi de ne pas encourager la venue à l'AGE. Il n'y a cependant pas de quorum à atteindre.

- Régis NOIZET se déclare très favorable à l'utilisation d'un formulaire électronique car il permet :
 - de garantir le respect des délais de réception des documents alors que l'envoi de documents papier poserait plus de problèmes dans ce domaine
 - la charge administrative serait bien moindre
 - Christophe Tejedo-Cruz demande si les statuts indiquent formellement qu'il doit être fait recours à des formulaires papiers. Pour Jean-Pierre LIST, ce n'est pas le cas mais la description du processus laisse penser qu'il s'agit de documents papiers.
 - Christophe Tejedo-Cruz indique que cela ne posera en tout état de cause pas de problème s'il n'y a qu'une seule liste de candidats car aucun quorum n'est requis. Il faudra davantage faire valider la procédure par formulaire électronique s'il y a plusieurs listes de candidats.
- ➔ il est convenu de privilégier l'utilisation d'un formulaire électronique en faisant valider cette option par la CSOE, en informant bien en amont tous les Présidents de club et en faisant valider la procédure par les « têtes de listes ».

c) - Communication à faire aux Présidents de clubs

- Sauf erreur, à ce jour personne n'a encore proposé de constituer une liste ?
- ***Il ne reste que 3 mois pour déposer les listes***



Comment susciter des vocations ?

Quelle communication faire auprès des clubs ?

Aucun membre du Comité Directeur déclare avoir connaissance d'une personne souhaitant constituer une liste.

➔ un numéro spécial de la lettre du Président de la LEGE traitant de ce sujet sera adressé à tous les Présidents de clubs dans les prochaines semaines.

Parmi les membres actuels du Comité Directeur, les réponses à l'enquête concernant un éventuel nouveau mandat ont été les suivantes :

- | | |
|---------------------|------------------------------|
| • Stéphane JOUNIAUX | oui si besoin |
| • Bernard LECLERC | oui si besoin |
| • Jordan AKREMANN | oui |
| • Claude ADRIAN | oui si besoin (en réflexion) |
| • Julien MAHIEUX | oui si besoin |

Ces intentions pour un nouveau mandat éventuel ne concernent que les membres du Comité Directeur qui ont bien voulu répondre à cette question. L'idée étant de permettre à une future « tête de liste » de faire appel si besoin aux personnes concernées.

3 - Projet de soutien financier de la création de clubs UNSS dans les collèges

- Nous avons été sollicités par un professeur du collège de Bischheim qui a créé une « Section Echecs » dans son collège.
- Jusque-là, l'UNSS ne soutenait pas la création de « section échecs » dans les collèges. Cela ne se serait fait qu'à Marseille.
- Le collège de Bischheim demanderait aux élèves concernés de prendre une licence FFE via le club d'échecs de Bischheim pour participer aux compétitions de la FFE.
- Il souhaiterait que la LEGE lui fournisse un échiquier mural , 16 jeux d'échecs et 8 pendules.

- Régis NOIZET se déclare très favorable au soutien financier de telles initiatives. Il serait regrettable que les enfants ayant pu bénéficier de l'opération Class'Echecs à l'école primaire ne puissent pas bénéficier d'une poursuite de l'expérience lorsqu'il y a un professeur EPS qui souhaite s'engager dans cette voie. Concernant le financement, la LEGE dispose d'une enveloppe de 4000 € au travers de la subvention ANS.

- Claude ADRIAN regrette que l'on aborde cette question au travers d'une demande particulière alors que d'autres collèges, dont ceux de Meurthe-et-Moselle, songent également à développer des initiatives.

- Etienne Robert-Dehault s'inquiète du montant de la dépense qui sur la base de la demande faite par le collège de Bischheim pourrait atteindre 800 €.

- Régis NOIZET propose que pour l'achat des échiquiers il soit fait appel au kit Class'Echecs qui ne coûte que 80 € pour 10 échiquiers. Concernant les pendules, il n'est sans doute pas utile d'acquérir des DGT 2010 mais uniquement des pendules plus rudimentaires pour une trentaine d'euro l'unité. En tout état de cause, la LEGE ne financera pas directement un collège mais un club référant qui se chargera des acquisitions de matériels.

- Pour Rachid HEDDACHE, il faudrait encourager les clubs à chercher des financements complémentaires auprès de la ville ou du département. Il faudra par ailleurs que la LEGE fixe une enveloppe maximum à ne pas dépasser.

- Pour Jean-Pierre LIST, il faudrait distinguer la création d'une « Section Echecs » d'une simple animation échiquéenne. Les créations de véritables « Section Echecs » seront sans doute assez peu nombreuses ce qui limitera l'impact budgétaire.

- Christophe TEJEDO-CRUZ demande que le collège s'engage sur la durée à maintenir son action de développement des échecs.

➡ **Le principe d'un soutien à la création de « Sections d'Echecs » dans les collèges est acté. Il faudra en définir les modalités dans un cahier des charges sachant que pour la LEGE, le club d'échecs référant sera le seul interlocuteur.**

4. Questions d'actualité

a) Quelle date pour le Championnat Grand Est Jeunes ?

Régis NOIZET remercie le club Echiquier des Hautes Vosges pour l'organisation de la première édition de cette compétition en juin 2023. Tous les retours qu'il a pu recevoir ont été extrêmement positifs, à la fois de la part des participants mais aussi de leurs parents accompagnateurs.

Julien MAHIEUX pense qu'il est un peu délicat de débattre de cette question alors que l'organisation de cette compétition sera à la charge du futur Comité Directeur.

Pour Jean-Pierre LIST, une compétition de cette envergure ne peut pas s'organiser à la dernière minute. Il appartiendra au futur Comité Directeur de valider ou non les options prises (date, localisation, conditions d'accès). Il faudrait avoir assez rapidement une proposition de date pour lancer une consultation auprès des clubs intéressés par l'organisation de cette compétition.

➡ **Merci à la Commission Jeunes de faire une proposition de date dans les prochaines semaines.**

Pour Julien MAHIEUX, il faudra aussi savoir si cette compétition est couplée ou non à un « stage Haut Niveau » tel que cela a été le cas la saison dernière. Il se propose de consulter Quentin LOISEAU sur ce sujet.

b) Championnat Grand EST Féminin

Régis NOIZET informe les participants que la Région est également dans l'attente d'un Championnat Grand Est Féminin qui sera ouvert à toutes les licenciées des clubs du Grand Est.

La Région Grand Est attend également des initiatives de notre part dans le domaine des échanges transfrontaliers et dans l'organisation de « jumelages de clubs. Ces jumelages n'ont pas nécessairement de rapport avec le jumelage existant entre les villes mais concernent des clubs qui souhaitent faire des compétitions hybrides entre eux.

Sans autre question à débattre, Régis NOIZET, lève la réunion à 21 heures en remerciant tous les participants.

Jean-Pierre LIST

Secrétaire Général



Régis NOIZET

Président de la LEGE

